

SANTÉ CANADA  	VÊTEMENTS DE PROTECTION   	TRANSPORT DES MARCHANDISES DANGEREUSES  ADHÉSIF Classe 3 UN1133 G.E. : II
---	--	--

SECTION I : IDENTIFICATION

Utilisation :	Apprêt extérieur appliqué sur les surfaces destinées à recevoir une membrane autocollante.		
Fabricant :	Soprema Canada 1675, rue Haggerty Drummondville (Québec) J2C 5P7 CANADA Tél. : 819 478-8163	Distributeur :	Division Resisto, Soprema Canada 1675, rue Haggerty Drummondville (Québec) J2C 5P7 CANADA Tél. : 819 478-8408 – 1 887 478-8408
En cas d'urgence :	SOPREMA (8 h à 17 h) : 1 800 567-1492	CANUTEC (Canada) (24h) : 613 996-6666	CHEMTREC (É.-U.) (24h) : 1 800 424-9300

SECTION II : IDENTIFICATION DES DANGERS

DANGER

Liquide et vapeurs très inflammables. Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. Nocif en cas d'ingestion. Peut irriter les voies respiratoires ou provoquer de la somnolence ou des vertiges. Provoque une irritation cutanée. Provoque une irritation des yeux. Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus. Risque présumé d'effets graves pour le système nerveux central à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par inhalation.

Obtenir les instructions spécifiques avant l'utilisation. Ne pas manipuler tant que les mesures de sécurité n'ont pas été lues et comprises. Garder à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes nues et des surfaces chaudes. Ne pas fumer. Utiliser des équipements électriques antidéflagrants. Utiliser uniquement des outils antiétincelles. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Ne pas manger ou boire lors de l'utilisation de ce produit. Éviter de respirer les vapeurs. Utiliser uniquement à l'extérieur ou dans un endroit bien ventilé. Se laver les mains à fond après manipulation. Porter des gants protecteurs, une protection oculaire et un respirateur à vapeurs organiques. Entreposer dans un endroit bien ventilé. Garder le contenant bien fermé. Garder au frais. Entreposer sous clef. Disposer du contenant conformément à la réglementation locale, régionale et nationale.

SECTION III : COMPOSITION ET INFORMATIONS SUR LES INGRÉDIENTS DANGEREUX

NOM DU COMPOSÉ	NO CAS	% POIDS	LIMITE D'EXPOSITION (ACGIH)	
			TLV-TWA	TLV-STEL
Toluène	108-88-3	60-100	20 ppm	Non établie

Effets de l'exposition à court terme (aigus)

INHALATION

Toluène : L'inhalation de vapeurs de toluène peut affecter le SNC. À environ 50 ppm, une légère somnolence et des maux de tête ont été rapportés. Une irritation du nez, de la gorge et des voies respiratoires est survenue entre 50 et 100 ppm. Une concentration d'environ 100 ppm a causé de la fatigue et des vertiges; à plus de 200 ppm, a causé des symptômes similaires à un état d'ébriété, des engourdissements et de légères nausées; et à plus de 500 ppm a causé une confusion mentale et une incoordination. Des concentrations plus élevées (évaluées à plus de 10 000 ppm) peuvent entraîner une perte de conscience et la mort. Les incidences les plus graves de l'exposition sont survenues lorsque la vapeur s'est accumulée dans des espaces restreints. (1)

CONTACT AVEC LA PEAU

Toluène : Le toluène est un irritant modéré pour la peau, selon l'information sur les animaux. Le contact prolongé peut causer une dermatite (peau rouge, sèche). L'absorption du toluène par la peau peut contribuer significativement à l'exposition globale. Bien qu'aucun rapport d'effets nocifs suite à l'absorption cutanée n'ait été localisé. L'application de toluène non dilué dans une salle pendant 3 minutes à 6 volontaires a occasionné une irritation et une absorption rapide de la peau. (1)

CONTACT AVEC LES YEUX

Toluène : Le toluène est un irritant très léger pour les yeux selon l'évidence sur les animaux. (1)

INGESTION

Toluène : Il y a des rapports de cas d'ingestion accidentelle de toluène causant une dépression grave du SNC et la mort. Le toluène est facilement absorbé suite à l'ingestion produisant des symptômes semblables à ceux décrits pour l'inhalation ci-dessus. Le toluène peut être aspiré, ce qui est l'inhalation d'un produit chimique dans les poumons, durant l'ingestion ou le vomissement. Une irritation grave des poumons, des dommages aux tissus pulmonaires et la mort peuvent survenir. (1)

Effets de l'exposition à long terme (chroniques)

SYSTÈME NERVEUX

Toluène : De nombreuses études menées sur des imprimeurs de rotogravure, des peintres et des travailleurs de nattes caoutchoutées exposés avec une exposition à long terme au toluène sont peu concluantes à propos du potentiel du toluène pour causer des dommages au SNC. La plupart des études n'ont pas de bonnes données sur l'exposition, plusieurs indiquent la consommation d'alcool comme confondant et peu ont utilisé les tests neurocomportementaux recommandés par l'Organisation mondiale de la santé. Quelques études rapportent des changements tels que des pertes de mémoire, des perturbations du sommeil, de l'incoordination ou des pertes d'habilités de concentration, tandis que d'autres ne rapportent aucun effet. (1)

SENSIBILISATION RESPIRATOIRE

Toluène : Le toluène est un sensibilisant respiratoire. Malgré une utilisation courante, aucun rapport de sensibilisation respiratoire n'a été localisé. (1)

CONTACT AVEC LA PEAU

Toluène : On s'attend à ce que le contact prolongé au toluène cause une dermatite (peau rouge, sèche) à cause de son action dégraissante. (1)

SENSIBILISATION DE LA PEAU

Toluène : Le toluène n'est pas un sensibilisant pour la peau. Malgré une utilisation courante, aucun rapport de sensibilisation de la peau n'a été localisé chez les humains. Un résultat négatif a été obtenu dans un test bien conduit mais non confirmé chez des animaux. (1)

REINS

Toluène : On ne s'attend pas à ce que des effets sur les reins surviennent à moins que les expositions soient très élevées. Dans des études sur des travailleurs exposés à long terme à des niveaux jusqu'à 200 ppm, il n'y a pas d'évidence claire de dommages aux reins. Il y a des rapports de dommages aux reins chez des personnes exposées à long terme à des concentrations élevées de toluène comme un résultat d'abus de solvant (sniffer de la colle). Ces expositions extrêmes ne sont pas pertinentes à des situations au travail.. (1)

FOIE

Toluène : On ne s'attend pas à des effets sur le foie à moins que les expositions soient très élevées. (1)

YEUX/VISION

Toluène : Une révision de plusieurs études sur le toluène et de ses effets sur la vision des couleurs a conclu que la preuve n'est pas concluante quant à savoir si l'exposition à long terme au toluène entraîne une altération persistante de la vision des couleurs. (1)

OUÏE

Toluène : Aucune conclusion définitive ne peut être tirée sur le peu d'information disponible. La perte auditive a été observée chez des travailleurs dans certaines études, suite à l'exposition à long terme au toluène et au bruit et chez des animaux exposés à des concentrations très élevées de toluène. (1)

SANG

Toluène : Des études récentes ne montrent pas d'effets conséquents sur le sang d'une exposition à long terme au toluène. (1)

SYSTÈME IMMUNITAIRE

Toluène : Il y a quelques informations indiquant que des travailleurs exposés au toluène peuvent avoir de légers effets sur le système immunitaire, mais ces études sont limitées par une exposition à d'autres solvants en même temps. Une révision récente de l'évidence des effets immunitaires pour divers produits chimiques a conclu qu'il y a une faible preuve que le toluène entraîne l'immunotoxicité. (1)

CANCÉROGÉNÉCITÉ

Toluène : Le toluène n'est pas considéré comme cancérigène. Il y a plusieurs études sur des humains qui ont examiné la relation possible entre l'exposition au toluène et le cancer. Dans toute étude, la plupart des types de cancer n'étaient pas associés de façon significative à l'exposition au toluène. La mortalité due au cancer de l'estomac, le taux de cancer des poumons, et les cancers colorectaux ont été évalués dans certaines études mais pas dans d'autres. Parce que la plupart des études impliquaient des expositions multiples et qu'il y a des inconstances dans les conclusions, il n'est pas possible de conclure que l'exposition au toluène est associée au cancer chez les humains. Le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) a conclu qu'il n'y a pas de preuves suffisantes pour la cancérogénicité du toluène chez les humains. Le toluène n'a pas causé de tumeurs chez les rats et les souris exposés par inhalation dans une étude bien menée. CIRC a conclu que ce produit chimique ne peut être classé quant à sa cancérogénicité chez les humains (Groupe 3). L'Association américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux (ACGIH) a désigné ce produit chimique non classable comme un cancérigène chez l'humain (A4). Le Programme national de toxicologie (NTP) aux États-Unis n'a pas listé ce produit chimique dans son rapport sur les cancérogènes. (1)

TÉRATOGENÉCITÉ, EMBRYOTOXICITÉ, FŒTOTOXICITÉ

Toluène : Sur la base de l'information obtenue à partir d'études sur des animaux, le toluène représente un risque de toxicité sur le développement. La fœtotoxicité (poids fœtal réduit), les effets sur le comportement (sur l'apprentissage et la mémoire) et la perte de l'ouïe (chez les mâles) ont été observés chez la progéniture de rats exposés par inhalation à 1 200 ou 1 800 ppm de toluène. Ces effets ont été observés en l'absence de toxicité maternelle. Un rapport détaillé du toluène et son potentiel à causer la tératogénicité ou l'embryotoxicité dans des situations de travail a été publié. Ce rapport conclut que bien que plusieurs études en milieu de travail ont évalué l'exposition générale au solvant et des conséquences sur la grossesse, peu d'études ont examiné spécifiquement l'exposition au toluène. La plupart de ces études ont impliqué l'exposition aux solvants en général ou à certaines classes de solvants, avec l'exposition au toluène adressée comme une co-exposition ou identifiée comme une exposition commune dans un sous-groupe. Des résultats de rapport incluaient des fausses couches et la tératogénicité (malformations congénitales). (1)

TOXICITÉ SUR LA REPRODUCTION

Toluène : Le toluène n'est pas considéré comme un risque pour la reproduction. Aucune conclusion ne peut être tirée basée sur l'information disponible chez l'humain. On n'a observé aucun effet sur la reproduction dans des études sur des animaux. (1)

MUTAGÉNÉCITÉ

Toluène : L'information disponible est insuffisante pour conclure que le toluène est mutagénique. Les résultats des études chez l'humain sont peu concluants. Des résultats positifs et négatifs ont été obtenus dans des études pour des effets mutagéniques variés dans les lymphocytes de sang périphérique de travailleurs exposés au toluène. Dans certaines études, les travailleurs étaient exposés à plusieurs solvants organiques. Cependant, la plupart des études ont été menées avec des imprimeurs de rotogravure qui ont été exposés principalement au toluène, mais ont également eu une exposition simultanée à l'encre d'imprimerie. (1)

SUBSTANCES SYNERGIQUES

Toluène : Une exposition combinée au toluène et au bruit, toluène et n-hexane, toluène et aspirine ou toluène, éthylbenzène et bruit a causé une perte de l'ouïe synergique dans des études sur des animaux. La perte accrue de l'ouïe a aussi été observée chez des travailleurs dans certaines études suite à l'exposition à long terme au toluène et au bruit. (1)

ACCUMULATION POTENTIELLE

Toluène : Le toluène est facilement absorbé par inhalation, ingestion et par la peau. Le toluène inhalé apparaît rapidement dans le gras cérébral (lipide) où il est rapidement éliminé. Le toluène est rapidement éliminé du sang. Il est métabolisé dans le foie où il est converti en plusieurs étapes surtout à l'acide hippurique, qui excrété dans l'urine. Une petite quantité de toluène est aussi exhalée inchangée. Le toluène a été identifié dans le lait humain. (1)

SECTION IV : PREMIERS SOINS

CONTACT AVEC LA PEAU

Laver avec beaucoup d'eau. Si une irritation de la peau se produit : Obtenir des conseils médicaux. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant la réutilisation.

CONTACT AVEC LES YEUX

Rincer soigneusement à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact s'il y a lieu et si faisable. Continuer à rincer. Si l'irritation persiste : Obtenir des conseils médicaux.

INHALATION

Évacuer la personne à l'air frais et garder dans une position confortable pour favoriser la respiration. Appeler un centre antipoison en cas de malaise.

INGESTION

Contactez immédiatement un centre antipoison. Ne pas provoquer le vomissement. Se rincer la bouche.

SECTION V : LUTTE CONTRE L'INCENDIE

INFLAMMABILITÉ : Liquide inflammable, Classe 1B (NFPA)
EXPLOSIBILITÉ : Sensibilité aux chocs : Non
Sensibilité aux décharges électrostatiques :
Peut accumuler l'électricité statique lors du transvasement.
POINT D'ÉCLAIR : -3°C (ASTM D93)
TEMPÉRATURE D'AUTO-INFLAMMABILITÉ : 480°C (toluène)
LIMITES D'INFLAMMABILITÉ DANS L'AIR : (% en volume)
1,2 – 7,1 (toluène)

RISQUES D'INCENDIES ET D'EXPLOSION

Ce produit et ses vapeurs s'enflamment facilement sous l'action de la chaleur, d'étincelles ou de flammes. Les vapeurs de ce produit peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air. Elles peuvent se propager vers une source d'ignition et provoquer un retour de flamme au point de fuite ou jusqu'au(x) contenant(s) ouvert(s). Le produit peut exploser ou s'enflammer en présence d'oxydants forts. Ne pas couper, percer ou souder les contenants vides.

PRODUITS DE COMBUSTION

Des fumées et des gaz toxiques et irritants peuvent être générés par la combustion ou la décomposition thermique du produit. Les contenants vides soumis à des températures élevées peuvent aussi dégager des gaz ou fumées toxiques et irritants : CO, CO₂, aldéhydes, cétones, acroléine, composés halogénés; hydrocarbures réactifs.

INSTRUCTIONS POUR ÉTEINDRE LE FEU

Évacuer le secteur. Porter un appareil respiratoire autonome et l'équipement de protection individuelle approprié, conforme aux normes. Approcher le feu le vent dans le dos et combattre l'incendie en se plaçant à une distance maximale de l'incendie, ou utiliser des lances ou canons à eau télécommandés. Toujours rester éloigné des contenants lors de l'incendie vu le risque élevé d'explosion. Arrêter la fuite avant de tenter d'éteindre le feu. Si la fuite ne peut être arrêtée et si la région avoisinante ne présente pas de risques, laisser le feu brûler. Éloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire sans risque. Refroidir les contenants à grande eau longtemps une fois l'incendie éteint.

MOYENS D'EXTINCTION

Mousse anti-alcool ou universelle, poudre chimique sèche, CO₂, sable. L'eau pulvérisée lors d'un incendie peut s'avérer inefficace puisque le produit a un point d'éclair très bas.

SECTION VI : MARCHÉ À SUIVRE EN CAS DE DISPERSEMENT ACCIDENTEL

FUITES ET DÉVERSEMENTS

Ventiler le secteur. Revêtir les équipements de protection appropriés pendant le nettoyage. Éliminer toutes les sources d'ignition. Fermer la source de la fuite si la manœuvre peut être effectuée de façon sécuritaire. Contenir la fuite. Absorber avec une matière inerte, comme du sable ou de la terre. Ramasser le produit à l'aide d'une pelle ou d'un balai anti-étincelles (ex. : plastique). Déposer dans un contenant qui se referme. Refermer le contenant et l'entreposer dans un endroit ventilé jusqu'à ce qu'il soit mis au rebut. Ne pas toucher au produit déversé ni marcher dedans. Laver le secteur du déversement avec de l'eau et du savon. Empêcher les résidus de lavage de pénétrer dans les conduites d'eau, les égouts, les sous-sols ou les espaces restreints. Se défaire du matériel récupéré selon les normes environnementales de sa localité.

SECTION VII : MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

MANUTENTION

Ce produit et ses vapeurs sont très inflammables et toxiques. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Ne pas ingérer. Éviter de respirer la brume, les vapeurs et les poussières. Bien se laver les mains après manipulation. Avant la manipulation du produit, il est important de s'assurer que les recommandations sur le contrôle de la ventilation ainsi que sur les équipements de protection personnelle sont suivies. Les personnes travaillant avec ce produit devraient être formées sur les risques et les précautions à prendre lors de l'utilisation.

Éliminer toutes les sources d'ignition (étincelles, flammes et surfaces chaudes). Garder éloigné de la chaleur. Mettre à la terre les contenants lors du transvasement pour éviter l'accumulation d'électricité statique. Refermer hermétiquement tous les contenants partiellement utilisés. Ne pas couper, percer ou souder les contenants vides.

ENTREPOSAGE

Entreposer les contenants à l'écart de toute source de chaleur ou d'ignition dans un endroit frais, bien ventilé et à l'abri du soleil. Garder les lieux d'entreposage libres de toute matière combustible. Interdire de fumer près des lieux d'entreposage. Entreposer le produit à l'écart des substances incompatibles. Entreposer ce produit inflammable conformément aux codes d'incendie et du bâtiment ainsi qu'à toute réglementation en matière de santé et sécurité. Le lieu d'entreposage devrait être clairement identifié, libre de toute obstruction et accessible au personnel formé et entraîné seulement. Inspecter périodiquement les lieux pour détecter les fuites ou les dommages. Avoir, près des lieux d'entreposage, les extincteurs appropriés et des absorbants pour pallier les fuites. Inspecter tous les contenants pour s'assurer qu'ils sont bien étiquetés.

SECTION VIII : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

MAINS : Porter des gants en polyalcool de vinyle (PVA) ou en viton.
RESPIRATOIRE : Si le TLV est dépassé, si l'espace est restreint ou mal ventilé, utiliser un appareil de respiration conforme aux normes.
YEUX : Porter des lunettes de protection contre les produits chimiques conformes aux normes.
AUTRES : Avoir un bain pour les yeux et une douche de sécurité à proximité.
CONTRÔLE DES VAPEURS : Des échappements d'air doivent être prévus en quantité suffisante pour maintenir le niveau des vapeurs et des poussières sous les limites recommandées.

SECTION IX : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

ÉTAT PHYSIQUE : Liquide
ODEUR ET APPARENCE : Liquide vert à forte odeur de solvant
SEUIL DE L'ODEUR : 2-40 ppm (toluène)
DENSITÉ DE VAPEUR (air = 1) : 3,1 (toluène)
TAUX D'ÉVAPORATION (acétate N'Butyle = 1) : 2,24 (toluène)
POINT D'ÉBULLITION (760 mm Hg) : 111°C (toluène)
POINT DE CONGÉLATION : -95°C (toluène)
DENSITÉ (H₂O = 1) : 0,90 kg/L
SOLUBILITÉ DANS L'EAU (20°C) : Insoluble
CONTENU EN COMPOSÉS ORGANIQUES VOLATILES (C.O.V.) : 650 g/L
VISCOSITÉ : 1 000 centipoises (Visco Brookfield LVT 25°C)

SECTION X : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

STABILITÉ : Ce matériel est stable.
CONDITIONS DE RÉACTIVITÉ : Éviter la chaleur excessive.
INCOMPATIBILITÉ : Agents oxydants et réducteurs puissants, bases, composés halogénés.
PRODUITS DANGEREUX DE DÉCOMPOSITION : Aucun connu
POLYMÉRISATION INCONTRÔLÉE : Non

SECTION XI : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Toluène : (1)
CL50 (rat) : 7 585 ppm (exposition de 4 heures)
DL50 (oral, rat mâle) : 5 580 mg/kg (cité comme 5,58 g/kg)
DL50 (cutané, lapin) : 12 225 mg/kg (cité comme 14,1 ml/kg)

Effets sur l'exposition à court terme (aigus)

IRRITATION DES YEUX

Toluène : Le toluène est un irritant très léger pour les yeux. (1)

IRRITATION DE LA PEAU

Toluène : Le toluène est un irritant modéré pour la peau. (1)

INHALATION

Toluène : Des études avec des rats ont démontré qu'une concentration atteignant approximativement 1 000 ppm cause de l'excitation et une activité accrue. À approximativement 2 000 ppm, il y a une dépression du SNC avec somnolence, incoordination et inconscience. Le décès, à des concentrations plus élevées, provient de la défaillance respiratoire. (1)

INGESTION

Toluène : Des rats ont reçu une dose simple de 0, 2 580, 3 870 ou 5 100 mg/kg (cité comme 0, 3,0, 4,5 et 6,0 ml/kg) de toluène non dilué et surveillés pour les effets neurotoxiques utilisant une batterie de tests fonctionnels les jours 1, 7 et 14. En une heure de dosage, les animaux sont devenus hyperactifs pendant plus de 8 heures. Une augmentation significative d'activité horizontale a eu lieu chez les mâles à 3 870 et 5 100 mg/kg, et chez les femelles à 5 100 mg/kg. Une diminution significative d'activité verticale a eu lieu chez les deux sexes à toutes les doses. Au jour 14 d'activité verticale les sujets étaient encore déprimés dans les groupes de 2 580 et 3 870 mg/kg. (1)

Effets de l'exposition à long terme (chroniques)

INHALATION

Toluène : De nombreuses études utilisant des rats et des souris ont démontré une performance réduite dans certains tests neurocomportementaux mais pas dans d'autres, pendant et après des expositions par inhalation principalement de 500 ppm et plus. En général, ces effets étaient réversibles. (1)

INGESTION

Toluène : Des rats femelles auxquelles on a administré 0, 118, 354 ou 590 mg/kg/jour de toluène dans l'huile d'olive pendant jusqu'à 6 mois n'ont montré aucun signe de toxicité. (1)

SENSIBILISATION DE LA PEAU

Toluène : Le toluène n'est pas un sensibilisant pour la peau. (1)

CANCÉROGÉNÉCITÉ

Toluène : CIRC a conclu qu'il n'y a pas de preuve adéquate pour la cancérogénicité du toluène chez des animaux expérimentaux. Le toluène n'était pas considéré cancérogène dans une étude du NTP où des souris et des rats (60/sexe/groupe) ont été exposés par inhalation à 0, 120, 600 ou 1 200 ppm pendant 24 mois (6,5 heures/jour, 5 jours/semaine). Cependant, dans cette étude, toutes les souris femelles exposées au toluène et le groupe de souris mâles de 1 200 ppm ont eu un adénome simple dans l'hypophyse (dans la pars intermedia). Il s'agit d'une tumeur très rare et cette observation peut indiquer un possible effet tumorigène marginal. (1)

TÉRATOGENICITÉ, EMBRYOTOXICITÉ, FŒTOTOXICITÉ

Toluène : Le toluène cause des effets sur le développement chez les animaux, basé sur la fœtotoxicité (poids fœtal réduit), des effets comportementaux (effets sur l'apprentissage et la mémoire) et la perte de l'ouïe (chez les mâles), observés chez la progéniture de rats exposés par inhalation à 1 200 ou 1 800 ppm. Ces effets ont été observés en l'absence de toxicité maternelle. (1)

TOXICITÉ SUR LA REPRODUCTION

Toluène : L'information disponible n'indique pas que le toluène est une toxine reproductrice. (1)

MUTAGÉNÉCITÉ

Toluène : L'information disponible n'est pas suffisante pour conclure que le toluène est mutagénique. Des résultats positifs chez des animaux vivants ont seulement été observés dans une étude limitée, non confirmée et dans des études utilisant des voies d'exposition qui ne sont pas pertinentes aux situations de travail. Des résultats négatifs ont été observés dans des études utilisant des rats et des souris exposés oralement ou par inhalation. Des résultats négatifs ont été obtenus à des doses non toxiques dans des cellules mammaliennes cultivées, dans plusieurs tests utilisant des bactéries et dans un test utilisant de la levure. Des résultats négatifs et positifs ont été obtenus chez des mouches à fruit (*Drosophila*). (1)

SUBSTANCES SYNERGIQUES

Toluène : Une exposition combinée au toluène et au bruit, toluène et n-hexane, toluène et aspirine ou toluène, éthylbenzène et bruit a causé une perte de l'ouïe synergique dans des études sur des animaux. (1)

SECTION XII : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

EFFETS ENVIRONNEMENTAUX

Empêcher l'eau d'incendie de s'infiltrer dans les égouts pluviaux et sanitaires, les lacs, les rivières, les ruisseaux et les conduites d'eau publiques. Bloquer l'accès vers les drains et les fossés. Selon la réglementation, les autorités provinciales et fédérales ainsi que certaines agences peuvent exiger d'être informées de l'incident. La zone du déversement doit être nettoyée et restaurée à son état original ou de façon à satisfaire les autorités. Ce produit peut être dommageable pour la vie aquatique.

SECTION XIII : ÉLIMINATION DU PRODUIT

ÉLIMINATION DU PRODUIT

Ce produit est considéré comme une matière dangereuse. Consulter les autorités locales (provinciales, territoriales ou nationales) pour connaître les méthodes d'élimination. Cette matière est également reconnue comme un déchet dangereux par le RCRA (É.-U.); l'élimination doit donc suivre la réglementation de l'EPA. Ne pas jeter avec les ordures ménagères ou dans les égouts.

SECTION XIV : INFORMATIONS SUR LE TRANSPORT

CLASSIFICATION (TMD - DOT) : Classe 3

NUMÉRO D'IDENTIFICATION DU PRODUIT : UN 1133

APPELLATION RÉGLEMENTAIRE : Adhésif

GROUPE D'EMBALLAGE : II

LES CONTENANTS SONT CONFORMES AUX NORMES.

Classification basée sur la Section V du présent document.

SECTION XV : INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

LIS : Tous les ingrédients de ce produit sont consignés dans la Liste Intérieure des Substances (LIS – Canada).

TSCA : Tous les ingrédients de ce produit sont consignés dans le Toxic Substances Control Act Inventory (TSCA – États-Unis).

Proposition 65 : Ce produit contient des substances chimiques reconnues par l'État de la Californie comme causant le cancer ou de la toxicité reproductive.

SECTION XVI : RENSEIGNEMENTS DIVERS

GLOSSAIRE

ANSI :	American National Standards Institute (États-Unis)
ASTM :	American Society for Testing and Materials (États-Unis)
CAS :	Chemical Abstract Services
CSA :	Association Canadienne de Normalisation
DL₅₀/CL₅₀ :	Dose létale et concentration létale les moins élevées publiées
DOT :	Department of Transportation (États-Unis)
EPA :	Environmental Protection Agency (États-Unis)
NFPA :	National Fire Protection Association (États-Unis)
RCRA :	Resource Conservation and Recovery Act (États-Unis)
SGH :	Système Général Harmonisé
TMD :	Transport des marchandises dangereuses (Canada)
TLV-TWA :	Valeur limite d'exposition – Moyenne pondérée en fonction du temps

Référence :

(1) CHEMINFO (2015) Canadian Centre of Occupational Health and Safety, Hamilton (Ontario) Canada

Numéro de la FDS : CA U DRU SS FS 016
Pour plus de renseignements : 1 800 567-1492

Les fiches de données de sécurité de RESISTO sont disponibles sur Internet à l'adresse suivante : www.resisto.ca

Justification de la mise à jour :

- Mise à jour triennale.
- Format SGH.

Au meilleur de nos connaissances, les renseignements contenus dans ce document sont exacts. Toutefois, ni le fournisseur mentionné ci-dessus, ni aucune de ces sociétés ne peuvent être tenus responsables, en tout ou en partie, de l'exactitude ou du caractère exhaustif des renseignements contenus dans ce document. L'utilisateur est en définitive seul responsable de déterminer si le produit convient à l'usage qu'il veut en faire. Tous les matériaux ou produits peuvent présenter certains risques et devraient être utilisés avec prudence. Bien que certains risques soient décrits dans ce document, nous ne pouvons garantir que ce sont les seuls risques qui existent.

Codes à barres :

Apprêt Extérieur :

6 23680 65745 8

6 23680 65751 9

6 23680 65755 7